

Paris, novembre 2018

REINSCRIPTION POUR L'ANNEE 2019-2020

Chers Parents,

Afin de procéder à une éventuelle réinscription de votre enfant, nous vous prions de bien vouloir renvoyer le talon ci-dessous pour l'année scolaire 2019-2020, que ce soit une réponse positive ou négative.

Ce talon est à retourner sous enveloppe à l'administration, avant le 16 novembre 2018 **accompagné d'un chèque de 250 €** (obligatoire pour valider la réinscription) à titre d'acompte sur la redevance 2019-2020. Les chèques seront mis à l'encaissement à compter du 14 janvier 2019. Cette somme reste acquise à l'Etablissement sauf dans les cas suivants :

- Refus de reprendre l'élève
- Mutation des parents
- Déménagement imprévu

N.B. - L'admission dans la classe supérieure reste fonction de la décision du Conseil de Classe.

La réinscription sera effective lorsque les familles seront en règle avec la comptabilité au plus tard fin juin 2019.

Veillez agréer, Chers Parents, l'expression de nos sentiments dévoués.

La Direction

✂-----

Ecole, Collège, Lycée privés Sainte Elisabeth

TALON DE REINSCRIPTION 2019-2020

A remettre sous enveloppe à l'Administration

Monsieur, Madame

(indiquez NOM et prénom parent)

DEMANDENT que leur enfant
(indiquez NOM et prénom élève)

élève en 2018-2019 dans la classe de

soit réinscrit (1) pour l'année 2019-2020 à Ste Elisabeth
Joindre un chèque **par enfant de 250 €**
à l'ordre de l'OGEC de Ste Elisabeth.

ne soit pas inscrit (1)

Paris, le
Signature

(1) rayer la mention inutile